



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 119994

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la situation du service public de l'enseignement pré-élémentaire. La scolarité dès deux ans a chuté. D'ores et déjà, dans un département comme celui de la Sarthe seulement 10 % des enfants de deux ans sont scolarisés contre 40 % en 2000. Les résultats de l'enquête PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves) de 2009 montrent que, dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE, les élèves de 15 ans ayant suivi un enseignement pré-primaire obtiennent de meilleurs résultats que les autres et suggèrent que les systèmes d'éducation les plus performants et les plus équitables en termes d'égalité des chances dans l'apprentissage sont aussi ceux qui offrent l'accès le plus large à l'enseignement pré-primaire. Envoyer moins d'enfants pendant moins longtemps à l'école pré-élémentaire correspond donc à un recul. Face à celui-ci des solutions privées émergent dans certains départements accessibles aux plus riches et s'imposant comme étant la seule solution. Elle lui demande si les effets du report de l'âge d'entrée à l'école ont été mesurés, si les parents concernés ont été consultés et si ce recul de l'âge d'entrée à l'école maternelle publique lui apparaît comme satisfaisant dans la mesure où il diminue les chances des enfants et ne garantit pas l'égalité de toutes les familles face à cet enseignement.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119994

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 10982

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)